



Rapport d'audit

Évaluation du catalogue de mesures

Commune : Kayl

Exercice : 2022

Date de création : 02.03.2023



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Environnement, du Climat
et du Développement durable

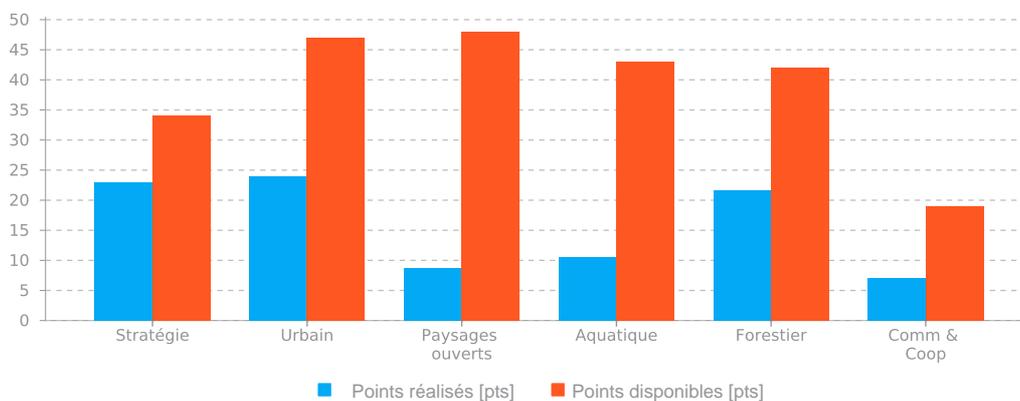


Synthèse de l'évaluation par l'auditeur

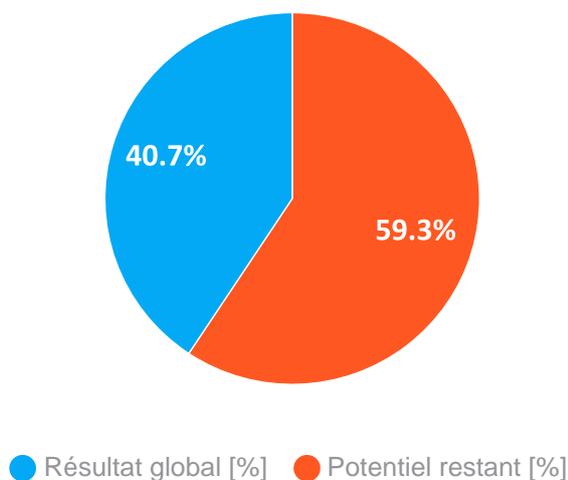
Points obtenus : 94.8

Pourcentage : 40.69 %

Distribution des points réalisés par domaine



Total des points sur 233



Catalogue des mesures

1.1 : La commune dispose d'une stratégie pluriannuelle concernant la protection de la nature et de l'eau, la végétalisation des localités et l'adaptation au changement climatique qui a été adoptée par le conseil communal. (oui / non)

- Valeur : Oui

- Points : 3

- Points max : 3

- Remarque complémentaire :

<p>Vous trouverez joint ci-dessous la délibération concernant la stratégie pluriannuelle "1.1_20230112102833281.pdf", ainsi que la stratégie pluriannuelle en tant que pièce séparée "1.1_Umweltschutzstrategie Kayl.pdf", annexe de la délibération.</p>

- Pièces justificatives :

 - 1.1.1_20230112102833281.pdf

 - 2.1.1_Umweltschutzstrategie Kayl.pdf

- Audit :

1. Commentaire de l'auditeur :

OK

2. Réponse de la commune :

3. Avis final :

Aufgrund der gelieferten Unterlagen erhält die Gemeinde 3 Punkte für Maßnahme 1.1.

4. Valeur modifiée par l'auditeur : Non (Points avant l'audit : 3.0)

1.2 : Dépenses allouées aux mesures de protection de la nature et de l'eau par rapport au décompte annuel de la commune. (en %)

- Valeur :

- Points :

- Points max : 5

- Remarque complémentaire :

- Pièces justificatives :

- Audit :

1. Commentaire de l'auditeur :

Keine Angaben

2. Réponse de la commune :

3. Avis final :

Keine Angaben.

4. Valeur modifiée par l'auditeur : Non (Points avant l'audit :)

1.3 : Dépenses allouées à des baux à long terme ou à l'acquisition de terrains à des fins de protection de la nature et de l'eau par rapport au décompte annuel de la commune. (en %)

- Valeur :
- Points :
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
- Audit :
 1. Commentaire de l'auditeur :
Keine Angaben
 2. Réponse de la commune :
 3. Avis final :
Keine Angaben.
 4. Valeur modifiée par l'auditeur : Non (Points avant l'audit :)

1.4 : La commune est membre d'un syndicat de communes ayant pour objet la protection de la nature ou d'un parc naturel avec une station biologique. (oui / non)

- Valeur : Oui
- Points : 3
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
 - 1.Statuts 2018.pdf
- Audit :
 1. Commentaire de l'auditeur :
OK
 2. Réponse de la commune :
 3. Avis final :
Aufgrund der gelieferten Unterlagen erhält die Gemeinde 3 Punkte für Maßnahme 1.4.
 4. Valeur modifiée par l'auditeur : Non (Points avant l'audit : 3.0)

1.5 : La commune dispose d'un service écologique ou emploie un(e) conseiller(ère) écologique en tant que point focal pour les questions sur la protection de la nature et de l'eau. (oui / non)

- Valeur : Oui
- Points : 1
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :

<p>Le conseiller communal figure sur le site internet de la commune sur Service écologique - Administration Communale de Kayl, sous la dénomination "Service de l'écologie". Son numéro de téléphone, ainsi qu'un lien permettant de prendre contact avec lui y figurent également.</p>

- Pièces justificatives :
- Audit :
 1. Commentaire de l'auditeur :
OK
 2. Réponse de la commune :
 3. Avis final :
Die Gemeinde erhält einen Punkt für Maßnahme 1.5.
 4. Valeur modifiée par l'auditeur : Non (Points avant l'audit : 1.0)

1.6 : La commune participe à un comité de pilotage Natura 2000. (oui / non)

- Valeur : Oui
- Points : 1
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
 - 1.COPIL N2000_Anciens sites miniers_Arr_t_minist_riel du 31 juillet 2019 .pdf
 - 2.COPIL_Minett_20220505_liste pr_sences.pdf
- Audit :
 1. Commentaire de l'auditeur :
Bitte Sitzungsberichte mit Teilnahmebestätigung nachliefern.
 2. Réponse de la commune :
 3. Avis final :
Aufgrund der gelieferten und nachgelieferten Unterlagen erhält die Gemeinde 1 Punkt für Maßnahme 1.6.
 4. Valeur modifiée par l'auditeur : Non (Points avant l'audit : 1.0)

1.7 : Pourcentage du territoire communal recouvert de zones Natura 2000. (en %)

- Valeur : 41,5 %
- Numérateur : 617.1
- Dénominateur : 1486.81
- Points : 3.0
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
<p>Voir "Tabelle 1" du document ci-joint.</p>
- Pièces justificatives :
1.EVAL_NATURPAKT_GIS_Flaechenauswertungen_Gruppe4_Sicona.pdf
- Audit :
 1. Commentaire de l'auditeur :
OK. Daten MECDD.
 2. Réponse de la commune :
 3. Avis final :
Aufgrund der vom MECDD gelieferten Unterlagen erhält die Gemeinde 3 Punkte für Maßnahme 1.7.
 4. Valeur modifiée par l'auditeur : Non (Points avant l'audit : 3.0)

1.8 : Superficie des propriétés de la commune situées dans des zones Natura 2000. (en unités: 1 ha milieu ouvert = 5 unités, 1 ha forêt = 1 unité)

- Valeur : 238 Unité
- Numérateur : 15.1
- Dénominateur : 162.5
- Points : 4.0
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :
<p>Les chiffres fournis par Klima Agence se trouvent dans le document "EVAL_NATURPAKT_GIS_Flaechenauswertungen_Gruppe4_Sicona.pdf" au tableau 2, joint ci-dessous.</p>
- Pièces justificatives :
1.EVAL_NATURPAKT_GIS_Flaechenauswertungen_Gruppe4_Sicona.pdf
- Audit :
 1. Commentaire de l'auditeur :
OK. Daten MECDD.
 2. Réponse de la commune :
 3. Avis final :
Aufgrund der vom MECDD gelieferten Unterlagen erhält die Gemeinde 4 Punkte für Maßnahme 1.8.
 4. Valeur modifiée par l'auditeur : Non (Points avant l'audit : 4.0)

1.9 : Pourcentage du territoire communal recouvert de zones protégées d'intérêt national déclarées. (en %)

- Valeur : 38,06 %
- Numérateur : 565.83
- Dénominateur : 1486.81
- Points : 3.0
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
<p>Les chiffres fournis par Klima Agence se trouvent dans le document "EVAL_NATURPAKT_GIS_Flaechenauswertungen_Gruppe4_Sicona.pdf" au tableau 3, joint ci-dessous.</p>
- Pièces justificatives :
 - 1.EVAL_NATURPAKT_GIS_Flaechenauswertungen_Gruppe4_Sicona.pdf
- Audit :
 1. Commentaire de l'auditeur :
OK. Daten MECDD.
 2. Réponse de la commune :
 3. Avis final :
Aufgrund der vom MECDD gelieferten Unterlagen erhält die Gemeinde 3 Punkte für Maßnahme 1.9.
 4. Valeur modifiée par l'auditeur : Non (Points avant l'audit : 3.0)

1.10 : Superficie des propriétés de la commune situées dans des zones protégées d'intérêt national déclarées. (en unités: 1 ha milieu ouvert = 5 unités, 1 ha forêt = 1 unité)

- Valeur : 222,3 Unité
- Numérateur : 12
- Dénominateur : 162.3
- Points : 5.0
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :
<p>Les chiffres fournis par Klima Agence se trouvent dans le document "EVAL_NATURPAKT_GIS_Flaechenauswertungen_Gruppe4_Sicona.pdf" au tableau 4, joint ci-dessous.</p>
- Pièces justificatives :
 - 1.EVAL_NATURPAKT_GIS_Flaechenauswertungen_Gruppe4_Sicona.pdf
- Audit :
 1. Commentaire de l'auditeur :
OK: Daten MECDD.
 2. Réponse de la commune :
 3. Avis final :
Aufgrund der vom MECDD gelieferten Unterlagen erhält die Gemeinde 5 Punkte für Maßnahme 1.10.
 4. Valeur modifiée par l'auditeur : Non (Points avant l'audit : 5.0)

2.1 : Pourcentage de la superficie des propriétés de la commune en milieu urbain recouverte de biotopes protégés, conformément à la cartographie des biotopes. (en %)

- Valeur : 24,51 %
- Numérateur : 8.82
- Dénominateur : 35.98
- Points : 5.0
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :

<p>La carte "2.1_Kayl.pdf" représentant les biotopes en milieu urbain sur les propriétés communales fut élaborée sur base de données concernant les propriétés de la commune, obtenues par l'Administration du cadastre et de la topographie d'une part et du PAG disponible sur la page PAG Kayl - Portail Open Data (public.lu) d'autre part.</p><p>Les propriétés communales de Kayl se trouvent dans le shapefile "Käl_Gembes201222.shp" joint dans le dossier compressé "2.1_Kayl.zip".</p><p>Les biotopes furent sélectionnées sur base du PAG obtenu via PAG Strassen - Portail Open Data (public.lu), en téléchargeant le dossier compressé "pag-c018.zip", puis en ouvrant le fichier "pag_C018.gml" dans QGIS, puis dans les couches affichées, la couche "pag_C018 — INFO_SUPP_POLY" contient les biotopes et les habitats se référant à l'article 17 et 21 de la "Loi du 18 juillet 2018 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles". Seules les biotopes, c.à.d. les entités identifiées par "B" sous la colonne "CODE" de la table d'attributs; se trouvant sur des propriétés communales furent retenues pour l'évaluation de la mesure et enregistrées dans le shapefile "Kayl_Biot_Gembes201222urb.shp" joint dans le dossier compressé "2.1_Kayl.zip".</p><p>L'évaluation de la mesure 2.1 est effectuée dans "2.1_Calcul.xlsx" joint ci-dessous, sur base des tables d'attributs des shapefiles joints.</p>

- Pièces justificatives :
 - 1.2.1_Kayl.pdf
 - 2.2.1_Kayl.zip
 - 3.2.1_Calcul.xlsx

- Audit :

1. Commentaire de l'auditeur :

OK

2. Réponse de la commune :

3. Avis final :

Auf Grundlage der gelieferten Unterlagen erhält die Gemeinde 5 Punkte für Maßnahme 2.1.

4. Valeur modifiée par l'auditeur : Non (Points avant l'audit : 5.0)

2.2 : Dans le cadre du PAG, la commune désigne systématiquement des surfaces comprenant des biotopes protégés situées en milieu urbain par des « servitudes d'urbanisation - biotopes » dans le but de sauvegarder les biotopes à haute valeur écologique. (oui / non)

- Valeur : Non
- Points : 0
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
- Audit :
 1. Commentaire de l'auditeur :
OK
 2. Réponse de la commune :
 3. Avis final :
Die Gemeinde erhält keine Punkte für Maßnahme 2.2.
 4. Valeur modifiée par l'auditeur : Non (Points avant l'audit : 0.0)

2.3 : La commune met à disposition au ministre ayant l'Environnement dans ses attributions, par voie électronique, des informations sur les surfaces comprenant des biotopes protégés en milieu urbain. (oui/non)

- Valeur : Oui
- Points : 1
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :

<p>Le PAG est publié sur le Géoportail (PAG - Geoportal Luxembourg (geoportail.lu)) et remplit les standards de qualité requis par l'Administration de la nature et des forêts.</p>
- Pièces justificatives :
- Audit :
 1. Commentaire de l'auditeur :
OK
 2. Réponse de la commune :
 3. Avis final :
Auf Grundlage der im Geoportal verfügbaren Daten erhält die Gemeinde 1 Punkt für Maßnahme 2.3.
 4. Valeur modifiée par l'auditeur : Non (Points avant l'audit : 1.0)

2.4 : Un plan pour l'aménagement et la gestion des espaces verts publics, dans l'intérêt de la protection de la biodiversité, a été adopté par décision du conseil communal. (oui / non)

- Valeur :
- Points :
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
- Audit :
 1. Commentaire de l'auditeur :
Keine Angaben
 2. Réponse de la commune :
 3. Avis final :
Keine Angaben.
 4. Valeur modifiée par l'auditeur : Non (Points avant l'audit :)

2.5 : Pourcentage des espaces verts publics gérés de manière extensive par rapport au total de la superficie des espaces verts publics de la commune. (en %)

- Valeur :
- Points :
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
- Audit :
 1. Commentaire de l'auditeur :
Keine Angaben
 2. Réponse de la commune :
 3. Avis final :
Keine Angaben.
 4. Valeur modifiée par l'auditeur : Non (Points avant l'audit :)

2.6 : Pourcentage de la projection au sol des arbres, haies et arbustes indigènes et/ou adaptés à la station par rapport au total des ligneux situés dans les espaces verts publics de la commune. (en %)

- Valeur :
- Points :
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
- Audit :
 1. Commentaire de l'auditeur :
Keine Angaben
 2. Réponse de la commune :
 3. Avis final :
Keine Angaben.
 4. Valeur modifiée par l'auditeur : Non (Points avant l'audit :)

2.7 : Pour toutes les nouvelles plantations, la commune choisit des plants d'arbres, de haies et d'arbustes indigènes et du matériel végétal régional certifié ou, le cas échéant, d'autres essences adaptées à la station. Pour guider la commune dans ses choix, le ministre ayant l'Environnement dans ses attributions met une liste afférente à la disposition de la commune. (oui / non)

- Valeur : Oui
- Points : 1
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
1.2.7_20230112102945924.pdf
- Audit :
 1. Commentaire de l'auditeur :
OK
 2. Réponse de la commune :
 3. Avis final :
Auf Grundlage der gelieferten Unterlagen erhält die Gemeinde 1 Punkt für Maßnahme 2.7.
 4. Valeur modifiée par l'auditeur : Non (Points avant l'audit : 1.0)

2.8 : La commune aménage des hôtels pour insectes ou d'autres infrastructures spécifiques pour la faune (autres que des nichoirs) sur des surfaces publiques situées en milieu urbain. (en nombre)

- Valeur :
- Points :
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
- Audit :
 1. Commentaire de l'auditeur :
Keine Angaben
 2. Réponse de la commune :
 3. Avis final :
Keine Angaben.
 4. Valeur modifiée par l'auditeur : Non (Points avant l'audit :)

2.9 : La commune favorise certaines espèces d'oiseaux et de chauves-souris, entre autres en disposant des nichoirs et d'autres infrastructures spécifiques à leur reproduction près des bâtiments communaux ou dans des espaces publics. (en nombre)

- Valeur : 64 Unité
- Points : 3.0
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
<p>La commune dispose, d'au moins 59 nids d'oiseaux, installés par le SICONA.</p>
- Pièces justificatives :
1.2.9_Kayl.xlsx
- Audit :
 1. Commentaire de l'auditeur :
Bitte Nachweis liefern. Karte, Liste,...
 2. Réponse de la commune :
Ugehaangen fannt dir d'Tabell mam SICONA Pflegefläch Kod, mam Typ vum ugehaangenen Nascht, mat der Unzuel a mat der Adress.
 3. Avis final :
Auf Grundlage der gelieferten bzw. nachgelieferten Unterlagen erhält die Gemeinde 3 Punkte für Maßnahme 2.9.
 4. Valeur modifiée par l'auditeur : Oui (Points avant l'audit : 3.0)

2.10 : Mesures actives de conservation de toutes les colonies de chauves-souris établies dans des bâtiments communaux et aménagement des bâtiments communaux adaptés à une implantation potentielle de colonies de chauves-souris. (en nombre)

- Valeur : 2 Unité
- Points : 2.0
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
<p>Mesures mises en place par le SICONA dans les églises de Kayl et Tétange. Le tableau du suivi de chauves souris est joint ci-dessous.</p>
- Pièces justificatives :
 1. Monitoring Winter 2020-21.xls
- Audit :
 1. Commentaire de l'auditeur :
OK
 2. Réponse de la commune :
 3. Avis final :
Auf Grundlage der gelieferten Unterlagen erhält die Gemeinde 2 Punkte für Maßnahme 2.10.
 4. Valeur modifiée par l'auditeur : Non (Points avant l'audit : 2.0)

2.11 : Pourcentage des bâtiments communaux disposant d'un toit végétalisé et/ou d'une façade végétalisée par rapport au total des bâtiments publics de la commune. (en %)

- Valeur : 9,09 %
- Numérateur : 3
- Dénominateur : 33
- Points : 3.0
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
 - 1.2.11 Liste des b_timents.xlsx
 2. Kayl_Daachbegr_ungung.jpg
- Audit :
 1. Commentaire de l'auditeur :
Bitte Nachweis für Gebäude "98, rue du Faubourg" liefern. Auf Orthofoto nicht zu erkennen.
 2. Réponse de la commune :
Ech hunn déi néideg Foto an den Unhang gesat.
 3. Avis final :
Auf Grundlage der gelieferten Unterlagen erhält die Gemeinde 3 Punkte für Maßnahme 2.11.
 4. Valeur modifiée par l'auditeur : Non (Points avant l'audit : 3.0)

2.12 : Une liste de contrôle concernant des bâtiments communaux et des PAP respectueux de la nature a été adoptée par décision du conseil communal et est appliquée. (oui / non)

- Valeur :
- Points :
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
- Audit :
 1. Commentaire de l'auditeur :
Keine Angaben
 2. Réponse de la commune :
 3. Avis final :
Keine Angaben.
 4. Valeur modifiée par l'auditeur : Non (Points avant l'audit :)

2.13 : Il existe une décision du conseil communal concernant la part minimale des surfaces non-scellées ou partiellement scellées pour les surfaces sujettes à piétinement ou stationnement (p.ex. caillebotis, espaces recouverts de gravier, ...) par rapport aux surfaces de circulation dans les nouvelles zones résidentielles (PAP). (en %)

- Valeur :
- Points :
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
- Audit :
 1. Commentaire de l'auditeur :
Keine Angaben
 2. Réponse de la commune :
 3. Avis final :
Keine Angaben.
 4. Valeur modifiée par l'auditeur : Non (Points avant l'audit :)

2.14 : Dans le cadre du PAG, la commune définit systématiquement des « servitudes d'urbanisation » dans le but de végétaliser de nouvelles zones résidentielles et de créer ou de préserver des corridors écologiques ou d'air frais. (oui / non)

- Valeur : Oui
- Points : 3
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :

<p>A l'article 17 de la partie écrite du PAG ci-joint (partie_ecrire_PAG_Mai 2018.pdf), la servitude correspondante y figure sous la dénomination " Servitude urbanisation type "intégration paysagère" [IP]". Ces servitudes sont aussi représentées dans la partie graphique du PAG disponible via le lien 20140488-ZP_KAYL_PAG_PG_02_Localite_de_Kayl_PDS.pdf, dont les captures d'écran "IP_1.PNG" et "IP_2.PNG" représentent ces servitudes.</p>

- Pièces justificatives :
 - 1.partie_ecrire_PAG_Mai 2018.pdf
 - 2.IP_1.PNG
 - 3.IP_2.PNG

- Audit :

1. Commentaire de l'auditeur :

OK

2. Réponse de la commune :

3. Avis final :

Auf Grundlage der gelieferten Unterlagen erhält die Gemeinde 3 Punkte für Maßnahme 2.14.

4. Valeur modifiée par l'auditeur : Non (Points avant l'audit : 3.0)

2.15 : La commune soutient des projets de jardinage urbain ou d'agriculture urbaine exempts de pesticides, d'engrais chimiques et de tourbe. (oui / non)

- Valeur : Oui
- Points : 1
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :

<p>Le devis détaillant les dépenses liées au projet sont disponibles et peuvent être présentées sous demande de l'auditeur.</p>

- Pièces justificatives :
 - 1.R_glement d_ordre int_rieur.pdf

- Audit :

1. Commentaire de l'auditeur :

OK

2. Réponse de la commune :

3. Avis final :

Auf Grundlage der gelieferten Unterlagen erhält die Gemeinde 1 Punkt für Maßnahme 2.15.

4. Valeur modifiée par l'auditeur : Non (Points avant l'audit : 1.0)

2.16 : La commune favorise la gestion, l'exploitation et l'aménagement proches de la nature sur des surfaces privées situées en milieu urbain par des services d'information et de conseil y relatifs ou par des réglementations des bâtisses et des incitations financières y relatives. (oui / non)

- Valeur : Oui, réglementation des bâtisses ou incitations financières
- Points : 3
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
1.2.16 et autres_r_glement Aides particuliers environnement.pdf
- Audit :
 1. Commentaire de l'auditeur :
OK
 2. Réponse de la commune :
 3. Avis final :
Auf Grundlage der gelieferten Unterlagen erhält die Gemeinde 3 Punkte für Maßnahme 2.16.
 4. Valeur modifiée par l'auditeur : Non (Points avant l'audit : 3.0)

2.17 : La commune dispose d'un concept d'éclairage respectueux de la faune, en particulier des insectes, des chauves-souris et d'autres mammifères nocturnes. Pour guider la commune dans ses choix, le ministre ayant l'Environnement dans ses attributions met un guide concernant la réduction de la pollution lumineuse à la disposition de la commune. (oui / non)

- Valeur : Oui
- Points : 1
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
1.2.17_20230112102906329.pdf
- Audit :
 1. Commentaire de l'auditeur :
OK
 2. Réponse de la commune :
 3. Avis final :
Auf Grundlage der gelieferten Unterlagen erhält die Gemeinde 1 Punkte für Maßnahme 2.17.
 4. Valeur modifiée par l'auditeur : Non (Points avant l'audit : 1.0)

2.18 : Pourcentage de sources lumineuses de l'éclairage public respectueuses des chauves-souris et des insectes. Pour guider la commune dans ses choix, le ministre ayant l'Environnement dans ses attributions met un guide concernant la réduction de la pollution lumineuse à la disposition de la commune. (en %)

- Valeur :
- Points :
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
- Audit :
 1. Commentaire de l'auditeur :
Keine Angaben
 2. Réponse de la commune :
 3. Avis final :
Keine Angaben.
 4. Valeur modifiée par l'auditeur : Non (Points avant l'audit :)

2.19 : Intégration d'au moins un plan d'action prioritaire relatif au milieu urbain, repris dans le plan national concernant la protection de la nature en vigueur, dans la planification pluriannuelle de la commune (voir point 1.1.) en tant que priorité et principe directeur. (oui / non)

- Valeur : Oui
- Points : 1
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :

<p>Les preuves pour cette mesure figurent dans la mesure 1.1 étant donné que les plans d'actions y sont intégrés.</p>
- Pièces justificatives :
- Audit :
 1. Commentaire de l'auditeur :
OK
 2. Réponse de la commune :
 3. Avis final :
Auf Grundlage der gelieferten Unterlagen erhält die Gemeinde 1 Punkt für Maßnahme 2.19.
 4. Valeur modifiée par l'auditeur : Non (Points avant l'audit : 1.0)

3.1 : Gestion adaptée des surfaces situées en milieu des paysages ouverts, à l'extérieur du milieu urbain, en vue de promouvoir la biodiversité et les services écosystémiques ; un concept existe et a été adopté par le conseil communal. Pour guider la commune dans ses choix, le ministre ayant l'Environnement dans ses attributions met un guide concernant la gestion adaptée des biotopes protégés et des habitats à la disposition de la commune. (oui / non)

- Valeur :
- Points :
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
- Audit :
 1. Commentaire de l'auditeur :
Keine Angaben
 2. Réponse de la commune :
 3. Avis final :
Keine Angaben.
 4. Valeur modifiée par l'auditeur : Non (Points avant l'audit :)

3.2 : Pourcentage des terres agricoles, appartenant à la commune, qui sont exploitées de manière extensive par rapport au total de la superficie des terres agricoles de la propriété de la commune ; les critères minimaux - aucun recours aux pesticides (à l'exception des produits autorisés dans l'agriculture biologique) et usage réduit d'engrais (champs: $\leq 130\text{kg Ntot/ha/an}$; prairies: $\leq 50\text{kg Ntot/ha/an}$; biotopes protégés des milieux ouverts: 0kg Ntot/ha/an) - sont précisés dans le contrat de bail ou l'entretien est assuré par la commune ou le syndicat ayant pour objet la protection de la nature / syndicat de parc naturel. (en %)

- Valeur :
- Points :
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
- Audit :
 1. Commentaire de l'auditeur :
Keine Angaben
 2. Réponse de la commune :
 3. Avis final :
Keine Angaben.
 4. Valeur modifiée par l'auditeur : Non (Points avant l'audit :)

3.3 : Superficie des biotopes protégés en milieu des paysages ouverts situés sur des propriétés de la commune, conformément à la cartographie des biotopes. (en ha)

- Valeur : 8,5 ha
- Points : 1.4
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :
<p>Les chiffres fournis par Klima Agence se trouvent dans le document "EVAL_NATURPAKT_GIS_Flaechenauswertungen_Gruppe4_Sicono.pdf" au tableau 5, joint ci-dessous.</p>
- Pièces justificatives :
 - 1.EVAL_NATURPAKT_GIS_Flaechenauswertungen_Gruppe4_Sicono.pdf
- Audit :
 1. Commentaire de l'auditeur :
OK. Daten MECDD
 2. Réponse de la commune :
 3. Avis final :
Auf Grundlage der vom MECDD gelieferten Unterlagen erhält die Gemeinde 1,4 Punkte für Maßnahme 3.3.
 4. Valeur modifiée par l'auditeur : Non (Points avant l'audit : 1.4)

3.4 : Pourcentage de la superficie des éléments de structuration paysagère (arbres indigènes, haies semi-naturelles, bandes herbacées, jachères pluriannuelles de champs et de prés) par rapport à la surface totale des milieux des paysages ouverts du territoire communal. (en %)

- Valeur :
- Points :
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
- Audit :
 1. Commentaire de l'auditeur :
Keine Angaben
 2. Réponse de la commune :
 3. Avis final :
Keine Angaben.
 4. Valeur modifiée par l'auditeur : Non (Points avant l'audit :)

3.5 : Murs en pierres sèches, murgiers et cairns sur le territoire communal. (en m2)

- Valeur :
- Points :
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
- Audit :
 1. Commentaire de l'auditeur :
Keine Angaben
 2. Réponse de la commune :
 3. Avis final :
Keine Angaben.
 4. Valeur modifiée par l'auditeur : Non (Points avant l'audit :)

3.6 : Pourcentage des chemins ruraux à caractère permanent non imperméabilisés par rapport à la longueur totale des chemins ruraux situés sur le territoire communal. (en %)

- Valeur :
- Points :
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
- Audit :
 1. Commentaire de l'auditeur :
Keine Angaben
 2. Réponse de la commune :
 3. Avis final :
Keine Angaben.
 4. Valeur modifiée par l'auditeur : Non (Points avant l'audit :)

3.7 : Entretien extensif des accotements des chemins ruraux, y compris enlèvement du matériel de fauche et entretien écologique des haies bordant les chemins et de leurs bandes herbacées ; un concept existe et est mis en œuvre. (oui / non)

- Valeur :
- Points :
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
- Audit :
 1. Commentaire de l'auditeur :
Keine Angaben
 2. Réponse de la commune :
 3. Avis final :
Keine Angaben.
 4. Valeur modifiée par l'auditeur : Non (Points avant l'audit :)

3.8 : Pourcentage des terres arables riches en espèces de la flore ségétale, situées sur le territoire de la commune par rapport au total de la superficie des terres arables du territoire communal. (en %)

- Valeur :
- Points :
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
- Audit :
 1. Commentaire de l'auditeur :
Keine Angaben
 2. Réponse de la commune :
 3. Avis final :
Keine Angaben.
 4. Valeur modifiée par l'auditeur : Non (Points avant l'audit :)

3.9 : La commune met à disposition des terres arables en sa possession pour l'aménagement de réserves de la flore ségétale. (en ha)

- Valeur :
- Points :
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
- Audit :
 1. Commentaire de l'auditeur :
Keine Angaben
 2. Réponse de la commune :
 3. Avis final :
Keine Angaben.
 4. Valeur modifiée par l'auditeur : Non (Points avant l'audit :)

3.10 : Pourcentage de la longueur des bandes enherbées ou boisées (largeur min. 5m à partir de la crête des berges ; de propriété publique ou privée) qui permettent le développement de cours d'eau (BK12) proches de l'état naturel par rapport au total de la longueur des cours d'eau (BK12) situés sur le territoire communal. (en %).

- Valeur : 5,08 %
- Numérateur : 635
- Dénominateur : 12506
- Points : 0.3
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :

<p>La longueur de 635 m se compose d'une part, des portions de cours d'eau qui se croisent avec des biotopes selon le cadastres des biotopes ouvert et d'autre part des biotopes BK12 tels qu'enregistrés dans le cadastre des biotopes forestiers.</p><p>La longueur de 12.506 m est la longueur totale des cours d'eau de la commune.</p><p>Les shapefiles utilisés sont issus de:</p>Biotope cadaster of the open landscapes - Portail Open Data (public.lu) pour les biotopes en milieu ouvert et plus particulièrement le shapefile "V_BTK_MO_F_SP_region.shp" ;Cadastre des biotopes du milieu forestier - Portail Open Data (public.lu) pour les biotopes en milieu forestiers et plus particulièrement le shapefile "WBK_2020_polygones.shp" ;Surface water - Portail Open Data (public.lu) pour les cours d'eau et plus particulièrement le shapefile "Gewaesser_220801.shp".<p>Dans le fichier "3.10_Kayl.zip" joint ci-dessous, vous trouverez les shapefiles suivants:</p>"Kayl_OBK_F.shp", contenant les "autres biotopes" hors biotopes ponctuels, zones tampons et vergers à hautes tiges de la commune de Dippach ;"Kayl_Gewaesser220801.shp", contenant les cours d'eau de la commune de Dippach ;"Kayl_Gewaesser220801_OBK F.shp", intersection entre les 2 shapefiles précédents ;"Kayl_WBK_BK12_manual.shp", contenant les biotopes BK12 de la commune de Dippach issus du cadastre des biotopes forestiers. Plus précisément, il s'agit d'un shapefile en format "multilignes" digitalisé à la main suivant le shapefile original en format "polygones". Cette étape en plus fût réalisée afin de faciliter le calcul des longueurs des tronçons de cours BK12 en ArcMap;<p>La carte "3.10_Kayl.pdf" illustrant le résultat, ainsi que le fichier Excel "3.10_Calcul.xlsx"

contenant l'évaluation chiffrée de la mesure sur base des données des tables d'attributs des shapefiles sont également joints ci-dessous.</p>

- Pièces justificatives :
 - 1.3.10_Kayl.pdf
 - 2.3.10_Kayl.zip
 - 3.3.10_Calcul.xlsx
- Audit :
 1. Commentaire de l'auditeur :

Wurden auch andere potenzielle Flächen im Offenland evaluiert oder nur die Flächen des Biotopkatasters? : Pourcentage de la longueur des bandes enherbées ou boisées et des surfaces reprises dans la cartographie des biotopes du milieu ouvert en bordure des cours d'eau...
 2. Réponse de la commune :
 3. Avis final :

Auf Grundlage der gelieferten Unterlagen erhält die Gemeinde 0,3 Punkte für Maßnahme 3.10.
 4. Valeur modifiée par l'auditeur : Non (Points avant l'audit : 0.3)

3.11 : Mesures en faveur des amphibiens: densité des plans d'eau proches de l'état naturel sur des surfaces appartenant à la commune ou protégées par un contrat de bail par la commune sur le territoire communal. (en nombre / km2 de milieux ouverts)

- Valeur : 1,48 /km2 de milieux ouverts
- Numérateur : 10
- Dénominateur : 6.75
- Points : 1.5
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :

<p>La carte "3.11_Kayl.pdf" représente les étangs appartenant à la commune ou protégés par contrat de bail avec le SICONA, ainsi que les biotopes BK08 et 31xx issus du cadastre des biotopes en milieu ouvert.</p><p>Dans le dossier compressé "3.11_Kayl_Conventions privés.zip" se trouvent les conventions de tous les étangs, représentés sur la carte, qui ne sont pas localisés sur des propriétés communales.</p><p>Dans le dossier compressé "3.11_Kayl_shp.zip" se trouvent les shapefiles utilisés pour l'évaluation à savoir:</p>"Käl_ouvert.shp" représente le milieu ouvert de la commune de Kayl. Celui-ci fut réalisé à partir du PAG disponible sur PAG Kayl - Portail Open Data (public.lu). Pour ce faire, le dossier compressé "pag-c018.zip" fut téléchargé, puis le fichier "pag_C018.gml" ouvert en Qgis. Dans la couche "pag_C018 — ZONAGE", sous la colonne "CATEGORIE" les entités "AGR" furent enregistrées sous le shapefile "Käl_ouvert.shp"."Käl_OBK_F_BK08_31xx.shp" fut établie sur base du cadastre des biotopes en milieu ouvert issu de Biotope cadaster of the open landscapes - Portail Open Data (public.lu), en sélectionnant tous les biotopes BK08 et habitats 31xx se trouvant sur le territoire de la commune du shapefile "V_BTK_MO_F_SP_region.shp"."Käl_Gembes201222.shp" représente les surfaces de propriété communale, tel que fourni par l'Administration du cadastre et de la topographie."Kayl_WeiherSIC_comm&conv.shp" représente les étangs appartenant à la commune ou protégés par contrat de bail avec le SICONA, issus de la base de données du SICONA.
- Pièces justificatives :
 - 1.3.11_Kayl.pdf
 - 2.3.11_Kayl_Conventions priv_s.zip
 - 3.3.11_Kayl_shp.zip

4.H_llef fir d_Natur bis 31.12.2029 automatisch.pdf

- Audit :
 1. Commentaire de l'auditeur :

Es werden nur die Kleingewässer angerechnet, die der Gemeinde gehören oder durch eine Konvention geschützt sind: 10 nicht 16.
 2. Réponse de la commune :

Dir hutt Recht. Ech hunn awer nach eng Konventioun fonnt vun engem 11. Weiher ("Hëllef fir d'Natur bis 31.12.2029 automatisch") déi ech mat ugehaangen hunn.
 3. Avis final :

Es werden nur die Kleingewässer angerechnet, die der Gemeinde gehören oder durch eine Konvention geschützt sind: 10 nicht 16.
 4. Valeur modifiée par l'auditeur : Oui (Points avant l'audit : 2.4)

3.12 : Pourcentage des surfaces faisant l'objet d'un contrat de biodiversité par rapport à la surface totale des milieux des paysages ouverts du territoire communal. (en %)

- Valeur : 9,08 %
- Numérateur : 87.7
- Dénominateur : 965.76
- Points : 1.5
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :

<p>Les chiffres fournis par Klima Agence se trouvent dans le document

"EVAL_NATURPAKT_GIS_Flaechenauswertungen_Gruppe4_Sicona.pdf" au tableau 6, joint ci-dessous.

</p><p>
</p>

- Pièces justificatives :
 - 1.EVAL_NATURPAKT_GIS_Flaechenauswertungen_Gruppe4_Sicona.pdf
 - 2.3.12_Kayl.xlsx

- Audit :
 1. Commentaire de l'auditeur :

OK. Daten MECDD
 2. Réponse de la commune :

Ech schloen hei eng Verbesserung vir. Mir huele jo d'Biodivverträg an eise Gemengen op a mir hunn eng gréisser Fläch ewéi déi Donnéeë vum Ministère. Ech hunn Iech meng Berechnung an den Excel "3.12_Kayl.xlsx" mol matginn, wou dir um Aarbechtsblat "Evaluation 3.12" d'Berechnung fannt déi dech no de Wäerter vun eiser Biodivdatebank riicht (ugehaangen um Blat "Contrats Biodiv" fir Kayl) an un d'Oppelandfläch déi ech schonn fir d'Moosnam 3.11 laut dem nämmelechte Protokoll gerechent hat a wou dir d'Attributtabelle um Blat "Käl_ouvert" fannt.

Heinidden den Extrait vu menger Erklärung vun der Moosnam 3.11 zur Berechnung vum Oppeland:

"Käl_ouvert.shp" représente le milieu ouvert de la commune de Kayl. Celui-ci fut réalisé à partir du PAG disponible sur PAG Kayl - Portail Open Data (public.lu). Pour ce faire, le dossier compressé "pag-c018.zip" fut téléchargé, puis le fichier "pag_C018.gml" ouvert en Qgis. Dans la couche "pag_C018 — ZONAGE", sous la colonne "CATEGORIE" les entités "AGR" furent enregistrées sous le shapefile "Käl_ouvert.shp".

Hei kréichte mir also 0.3 Punkte méi wann ech mech net ierren.

3. Avis final :

Auf Grundlage der vom MECDD gelieferten Unterlagen erhält die Gemeinde 1,5 Punkte für Maßnahme 3.12. Die genannten Unterlagen überschätzen den Offenlandanteil der Gemeinde Kayl (siehe meine e-mail vom 22/01/2023 und Bemerkungen des Naturpaktberaters). Für den Moment wurden die offiziellen Werte zurückbehalten.

4. Valeur modifiée par l'auditeur : Non (Points avant l'audit : 1.5)

3.13 : La commune finance des programmes de surveillance sur des surfaces privées, sur lesquelles des agriculteurs ou d'autres personnes physiques ou morales participent à un contrat biodiversité ou à des mesures agro-environnementales équivalentes. (oui / non)

- Valeur : Oui
- Points : 3
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :

<p>Vous trouverez en pièce jointe le devis du monitoring annuel de la biodiversité en milieu ouvert "Kayl.pdf" et le rapport pluriannuel le plus récent du monitoring "Kayl_2020_Biodivmonitoring_SICONA.pdf".</p>

- Pièces justificatives :
 - 1.Kayl.pdf
 - 2.Kayl_2020_Biodivmonitoring_SICONA.pdf

• Audit :

1. Commentaire de l'auditeur :
OK

2. Réponse de la commune :

3. Avis final :

Auf Grundlage der gelieferten Unterlagen erhält die Gemeinde 3 Punkte für Maßnahme 3.13.

4. Valeur modifiée par l'auditeur : Non (Points avant l'audit : 3.0)

3.14 : Intégration d'au moins un plan d'action prioritaire relatif au milieu des paysages ouverts, repris dans le plan national concernant la protection de la nature en vigueur, dans la planification pluriannuelle de la commune (voir point 1.1.) en tant que priorité et principe directeur. (oui / non)

- Valeur : Oui
- Points : 1
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :

<p>Les preuves pour cette mesure figurent dans la mesure 1.1 étant donné que les plans d'actions y sont intégrés.</p>

- Pièces justificatives :
- Audit :
- 1. Commentaire de l'auditeur :

OK

2. Réponse de la commune :

3. Avis final :

Auf Grundlage der gelieferten Unterlagen erhält die Gemeinde 1 Punkt für Maßnahme 3.14.

4. Valeur modifiée par l'auditeur : Non (Points avant l'audit : 1.0)

4.1 : La commune participe activement à la mise en œuvre de la directive cadre sur l'eau (directive 2000/60/CE) et de la directive sur les risques d'inondation (directive 2007/60/CE), en particulier concernant l'information et la consultation du public dans le cadre de l'élaboration du plan de gestion hydrographique. (oui / non)

- Valeur : Oui
- Points : 1
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :

- Pièces justificatives :
- 1. Avis AC Kayl.pdf
- 2. Avis conseil 2019.pdf
- 3. avis projet 2e plan de gestion risques inondations.pdf
- 4. D_lib_ration AC Kayl.pdf

- Audit :
- 1. Commentaire de l'auditeur :

OK

2. Réponse de la commune :

3. Avis final :

Auf Grundlage der gelieferten Unterlagen erhält die Gemeinde 1 Punkt für Maßnahme 4.1.

4. Valeur modifiée par l'auditeur : Non (Points avant l'audit : 1.0)

4.2 : Nombre de mesures hydromorphologiques mises en œuvre conformément à la directive cadre sur l'eau sur le territoire de la commune (selon le programme de mesures détaillé actuellement en vigueur ou le programme précédent) ou aux plans de gestion des zones Natura 2000. (en nombre)

- Valeur : 0
- Points : 0.0
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :

<p>Renaturation de cours d'eau au lieu-dit Hiel. La parcelle renaturée par le SICONA est enregistrée sous le code "KayIV055". Une capture d'écran du projet dans la base de donnée du SICONA est jointe ci-dessous "KayIV055_Bachrenaturierung.pdf", ainsi qu'une capture d'écran de la même parcelle du Géoportail "KayIV055_Geoportail.pdf".</p>

- Pièces justificatives :
- Audit :
 1. Commentaire de l'auditeur :

Ist die angegebene Maßnahmen im Rahmen des Maßnahmenkatalogs der directive cadre sur l'eau durchgeführt worden?
 2. Réponse de la commune :
 3. Avis final :

Die angegebene Maßnahme wurde nicht im Rahmen des Maßnahmenkatalogs durchgeführt und kann deshalb nicht angerechnet werden.
 4. Valeur modifiée par l'auditeur : Oui (Points avant l'audit : 0.5)

4.3 : Nombre de mesures mises en œuvre pour restaurer la continuité écologique des cours d'eau conformément à la directive cadre sur l'eau sur le territoire de la commune (selon le programme de mesures détaillé actuellement en vigueur ou le programme précédent) ou aux plans de gestion des zones Natura 2000. (en nombre)

- Valeur :
- Points :
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
- Audit :
 1. Commentaire de l'auditeur :

Keine Angaben
 2. Réponse de la commune :
 3. Avis final :

Keine Angaben.
 4. Valeur modifiée par l'auditeur : Non (Points avant l'audit :)

4.4 : Dans le cadre du PAG, la commune attribue systématiquement des « Servitudes d'urbanisation - cours d'eau » à tous les thalwegs et toutes les surfaces régulièrement inondées situés en milieu urbain. (oui / non)

- Valeur : Oui
- Points : 3
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :

<p>Voir "(2) Servitude urbanisation type "cours d'eau" [CE]" à la page 10 du PAG-partie écrite joint ci-dessous. Ces servitudes sont aussi représentées dans la partie graphique du PAG disponible via le lien 20140488-ZP_KAYL_PAG_PG_02_Localite_de_Kayl_PDS.pdf, dont les captures d'écran "CE_1.PNG" et "CE_2.PNG" représentent ces servitudes.</p>

- Pièces justificatives :

- 1.parte_ecrire_PAG_Mai 2018.pdf
- 2.CE_1.PNG
- 3.CE_2.PNG

- Audit :

1. Commentaire de l'auditeur :

OK

2. Réponse de la commune :

3. Avis final :

Auf Grundlage der gelieferten Unterlagen erhält die Gemeinde 3 Punkte für Maßnahme 4.4.

4. Valeur modifiée par l'auditeur : Non (Points avant l'audit : 3.0)

4.5 : Superficie de la restauration de zones inondables (HQ100 = zones inondées tous les 100 ans) sur le territoire communal. (en ha)

- Valeur :
- Points :
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :

- Audit :

1. Commentaire de l'auditeur :

Keine Angaben

2. Réponse de la commune :

3. Avis final :

Keine Angaben.

4. Valeur modifiée par l'auditeur : Non (Points avant l'audit :)

4.6 : L'élaboration des programmes de mesures dans les zones de protection des eaux souterraines destinées à la consommation humaine est finalisée. (oui / non)

- Valeur :
- Points :
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
- Audit :
 1. Commentaire de l'auditeur :
Keine Angaben
 2. Réponse de la commune :
 3. Avis final :
Keine Angaben.
 4. Valeur modifiée par l'auditeur : Non (Points avant l'audit :)

4.7 : Mise en œuvre des programmes de mesures dans les zones de protection des eaux souterraines destinées à la consommation humaine. (en %)

- Valeur :
- Points :
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
- Audit :
 1. Commentaire de l'auditeur :
Keine Angaben
 2. Réponse de la commune :
 3. Avis final :
Keine Angaben.
 4. Valeur modifiée par l'auditeur : Non (Points avant l'audit :)

4.8 : Communes ayant des surfaces situées dans des zones de protection des eaux souterraines destinées à la consommation humaine, représentation dans la coopération régionale et participation à la coopération régionale dans ces zones. (oui / non)

- Valeur : Oui
- Points : 1
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
 - 1.4.8_Collaboration r_gionale_SES.pdf
- Audit :
 1. Commentaire de l'auditeur :

Bitte Sitzungsprotokolle/Präsenzlisten der Sitzungen nachliefern, die eine Teilnahme der Gemeinde bestätigen.
 2. Réponse de la commune :
 3. Avis final :

Aufgrund der gelieferten bzw. nachgelieferten Unterlagen erhält die Gemeinde 1 Punkt für Maßnahme 4.8.
 4. Valeur modifiée par l'auditeur : Non (Points avant l'audit : 1.0)

4.9 : Superficie de forêts alluviales ou marécageuses existantes, créées ou restaurées (renaturation et/ou rétablissement du régime hydrique) sur le territoire communal. (en ha)

- Valeur : 0 ha
- Points : 0.0
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
- Audit :
 1. Commentaire de l'auditeur :

OK. Daten ANF
 2. Réponse de la commune :
 3. Avis final :

Auf Grundlage der von der ANF gelieferten Unterlagen erhält die Gemeinde 0 Punkte für Maßnahme 4.9.
 4. Valeur modifiée par l'auditeur : Non (Points avant l'audit : 0.0)

4.10 : Superficie de biotopes humides des milieux ouverts existants, créés ou restaurés (renaturation et/ou rétablissement du régime hydrique) sur le territoire communal. (en ha)

- Valeur : 4,72 ha
- Points : 0.9
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
- Audit :
 1. Commentaire de l'auditeur :
OK. Daten ANF.
 2. Réponse de la commune :
 3. Avis final :
Auf Grundlage der von der ANF gelieferten Unterlagen erhält die Gemeinde 0,9 Punkte für Maßnahme 4.10.
 4. Valeur modifiée par l'auditeur : Non (Points avant l'audit : 0.9)

4.11 : Nombre de sources proches de l'état naturel ou restaurées sur le territoire communal, y compris des marais de sources ou des ruisseaux de source, qui ne sont pas captées ou destinées à la consommation humaine et dont l'évaluation globale de leur état de conservation respectif est évalué en tant que A ou B en vertu du règlement grand-ducal du 1er août 2018 établissant les biotopes protégés, les habitats d'intérêt communautaire et les habitats des espèces d'intérêt communautaire pour lesquelles l'état de conservation a été évalué non favorable, et précisant les mesures de réduction, de destruction ou de détérioration y relatives. (en unités : 1 source en milieu ouvert = 5 unités, 1 source en forêt = 1 unité)

- Valeur : 52 Unité
- Numérateur : 10
- Dénominateur : 2
- Points : 2.6
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :
<p>Tableau fourni par Klima Agence</p>
- Pièces justificatives :
 - 1.Export_4.11-5.1-5.7-5.8_Sicona.pdf
- Audit :
 1. Commentaire de l'auditeur :
OK. Daten ANF.
 2. Réponse de la commune :
 3. Avis final :
Auf Grundlage der von der ANF gelieferten Unterlagen erhält die Gemeinde 2,6 Punkte für Maßnahme 4.11.
 4. Valeur modifiée par l'auditeur : Non (Points avant l'audit : 2.6)

4.12 : Participation de la commune à un partenariat de cours d'eau. (oui / non)

- Valeur : Oui
- Points : 1
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
 1. Adh_sion Kayl - d_lib_ration.pdf
 2. Arr_t_minist_riel.pdf
 3. D_lib_ration 04.02.2021 AC Kayl.pdf
- Audit :
 1. Commentaire de l'auditeur :

Gemeinde Kayl von gelieferten Unterlagen nicht betroffen?!
 2. Réponse de la commune :

Ech hunn lech d'Deliberatioun vum Gemengerot "Adhésion Kayl - délibération.pdf" matginn, wou drasteet dass d'Gemeng sech engagéiert fir an der Uelzecht Flosspartnerschaft bäizetrieden. Um offizielle Site vun de Flosspartnerschaften Flusspartnerschaft Alzette (flusspartnerschaften.lu) ass Kayl jo och bei der Uelzecht Partnerschaft ofgebillt.

Zousätzlech dem Marc Jacoby seng Äntwert:

Convention Flosspartnerschaft Uelzecht vun 2015 ass nie ugepasst ginn. Gemeng Kayl huet en Antrag gestalt fir an der Flosspartnerschaft Uelzecht matzeschaffen (Dei Délibération vum 19. November 2015, hues du) Dunn hunn déi aktuell 5 Membres-Gemengen och allen missten dofir stemmen. Déi selwecht Prozedur war bei der Adhésioun vun der Staat Rëmmeléng (délibération 04.02.2021 AC Kayl an der Annexe).

Dann hunn ech dir och nach den Arrête vum Ëmweltministère dobäi geluecht, dass Gemeng Kayl Subsiden als Participatioun un der Flosspartnerschaft kritt.

3. Avis final :

Auf Grundlage der nachgelieferten Unterlagen und weiterer Dokumente erhält die Gemeinde 1 Punkt für Maßnahme 4.12.
4. Valeur modifiée par l'auditeur : Non (Points avant l'audit : 1.0)

4.13 : Intégration d'au moins un plan d'action prioritaire relatif au milieu aquatique, repris dans le plan national concernant la protection de la nature en vigueur, dans la planification pluriannuelle de la commune (voir point 1.1.) en tant que priorité et principe directeur. (oui / non)

- Valeur : Oui

- Points : 1

- Points max : 1

- Remarque complémentaire :

<p>Les preuves pour cette mesure figurent dans la mesure 1.1 étant donné que les plans d'actions y sont intégrés.</p>

- Pièces justificatives :

- Audit :

1. Commentaire de l'auditeur :

OK

2. Réponse de la commune :

3. Avis final :

Auf Grundlage der gelieferten Unterlagen erhält die Gemeinde 1 Punkt für Maßnahme 4.13.

4. Valeur modifiée par l'auditeur : Non (Points avant l'audit : 1.0)

5.1 : Superficie de la forêt communale (tous les fonds appartenant à la forêt dont la commune est propriétaire). (en ha)

- Valeur : 184 ha

- Points : 2.8

- Points max : 3

- Remarque complémentaire :

- Pièces justificatives :

1. Page de garde_Am_nagement Kayl.pdf

- Audit :

1. Commentaire de l'auditeur :

OK: Daten ANF.

2. Réponse de la commune :

3. Avis final :

Auf Grundlage der von der ANF gelieferten Unterlagen erhält die Gemeinde 2,8 Punkte für Maßnahme 5.1.

4. Valeur modifiée par l'auditeur : Non (Points avant l'audit : 2.8)

5.2 : Pourcentage des forêts feuillues ou de forêts mixtes, dominées par des feuillus par rapport au total de la forêt communale. (en %)

- Valeur : 77,51 %
- Numérateur : 142.68
- Dénominateur : 184.08
- Points : 4.8
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :

<p>Ignorer la suite juste considérer le document "Mesures_Naturpakt_4.9_4.10_5.1_5.2_5.4_5.5_5.7_5.8_Sept2022_V4_Sicono.xlsx".</p><p>Somme des feuillus en forêt régulière et en forêt irrégulière comme présenté en pièce jointe "Laubwälder.pfd". "Page de garde_Aménagement Kayl.pfd" sert juste à prouver caractère officiel de "Laubwälder.pfd".</p>

- Pièces justificatives :
- Audit :
 1. Commentaire de l'auditeur :
OK: Daten ANF.
 2. Réponse de la commune :
 3. Avis final :
Auf Grundlage der von der ANF gelieferten Unterlagen erhält die Gemeinde 4,8 Punkte für Maßnahme 5.2.
 4. Valeur modifiée par l'auditeur : Non (Points avant l'audit : 4.8)

5.3 : La forêt communale est certifiée (FSC et/ou PEFC). (oui / non)

- Valeur : FSC
- Points : 2.0
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :

- Pièces justificatives :

1.Kayl FSC.pdf

- Audit :
 1. Commentaire de l'auditeur :
OK
 2. Réponse de la commune :
 3. Avis final :

Auf Grundlage der gelieferten Unterlagen erhält die Gemeinde 2 Punkte für Maßnahme 5.3.

4. Valeur modifiée par l'auditeur : Non (Points avant l'audit : 2.0)

5.4 : Pourcentage de la superficie de réserves forestières intégrales ou îlots de vieillissement par rapport au total de la forêt communale. (en %)

- Valeur : 29,97 %
- Numérateur : 55.16
- Dénominateur : 184.08
- Points : 5.0
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :

<p>Ignorer la suite, considérer uniquement "Mesures_Naturpakt_4.9_4.10_5.1_5.2_5.4_5.5_5.7_5.8_Sept2022_V4_Sicona.xlsx"</p><p>
</p><p>La valeur encodée correspond à la valeur fournie dans le tableau "Export_Moosnam 5.4_Sicona.pdf" par la Klima Agence. Le paragraphe ci-dessous et les autres documents fournis sont des preuves ultérieurs au tableau de la Klima Agence. Si ces preuves sont jugées recevables par l'auditeur/Klima Agence, elles sont à considérer.</p><p>
</p><p>"Altholzinseln.pdf" représente l'emplacement des îlots de vieillissement tels que tracés par le chef de triage de Kayl, Daniel Sannipoli, qui les a mesuré leur surface et obtenu 16,11 ha. Le document "Hors cadre_0001.pdf" somme les forêts hors cadre, qui représentent 44,67 ha. La somme des deux surfaces donne donc 60,78 ha. "Page de garde_Aménagement Kayl.pdf" sert juste à prouver caractère officiel de "Hors cadre_0001.pdf".</p>

- Pièces justificatives :
- Audit :
 1. Commentaire de l'auditeur :
OK. Daten ANF.
 2. Réponse de la commune :
 3. Avis final :
Auf Grundlage der von der ANF gelieferten Unterlagen erhält die Gemeinde 5 Punkte für Maßnahme 5.4.
 4. Valeur modifiée par l'auditeur : Non (Points avant l'audit : 5.0)

5.5 : Identification et préservation d'au moins 4 arbres biotopes / ha, si possible répartis de manière plus ou moins homogène, ramené à la moyenne par rapport à la superficie des futaies feuillues de la forêt communale. (en nombre / ha)

- Valeur : /ha
- Points : 0.0
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :

<p>Selon Daniel Sannipoli (chef de triage de Kayl), les arbres biotopes furent après établissement de l'aménagement forestier de 2015, notamment dans l'année 2020. </p>

- Pièces justificatives :

- Audit :
 1. Commentaire de l'auditeur :
OK. Daten ANF.
 2. Réponse de la commune :
 3. Avis final :
Auf Grundlage der von der ANF gelieferten Unterlagen erhält die Gemeinde 0 Punkte für Maßnahme 5.5.
 4. Valeur modifiée par l'auditeur : Non (Points avant l'audit : 0.0)

5.6 : Préservation de bois mort, sur pied ou par terre, si possible réparti de manière plus ou moins homogène, correspondant à au moins 4 arbres morts / ha, ramené à la moyenne par rapport à la superficie des futaies de feuillus de la forêt communale. (en nombre / ha)

- Valeur : 4 /ha
- Numérateur : 770
- Dénominateur : 192.43
- Points : 2.0
- Points max : 5
- Remarque complémentaire :
<p>Le nombre d'arbres morts est donné à titre indicatif. La forêt communale est certifiée FSC de sorte à ce qu'elle contient d'office 4 arbres morts par hectare. Ceci est énoncé au point 6.6.4. à la page 20/76 du standard FSC joint ci-dessous.</p>
- Pièces justificatives :
 - 1.FSC-STD-Lux-02-2019_DE.pdf
- Audit :
 1. Commentaire de l'auditeur :
OK. Vorgabe ANF.
 2. Réponse de la commune :
 3. Avis final :
Auf Grundlage der Vorgabe der ANF erhält die Gemeinde 2 Punkte für Maßnahme 5.6.
 4. Valeur modifiée par l'auditeur : Non (Points avant l'audit : 2.0)

5.7 : Superficie des plans d'eau proches de l'état naturel dans la forêt communale. (en ares)

- Valeur : 8,29 ares
- Points : 0.8
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
<p>Tableau fourni par Klima Agence.</p>
- Pièces justificatives :
1.Mesures_Naturpakt_4.9_4.10_5.1_5.2_5.4_5.5_5.7_5.8_Sept2022_V4_Sicona.xlsx
- Audit :
 1. Commentaire de l'auditeur :
OK. Daten ANF.
 2. Réponse de la commune :
 3. Avis final :
Auf Grundlage der von der ANF gelieferten Unterlagen erhält die Gemeinde 0,8 Punkte für Maßnahme 5.7.
 4. Valeur modifiée par l'auditeur : Non (Points avant l'audit : 0.8)

5.8 : Pourcentage de la superficie des micro-stations particulières en forêt par rapport au total de la forêt communale, conformément à la cartographie des biotopes. (en %)

- Valeur : 0,12 %
- Numérateur : 0.22
- Dénominateur : 184.08
- Points : 0.2
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
<p>Tableau fourni par Klima Agence.</p>
- Pièces justificatives :
1.Mesures_Naturpakt_4.9_4.10_5.1_5.2_5.4_5.5_5.7_5.8_Sept2022_V4_Sicona.xlsx
- Audit :
 1. Commentaire de l'auditeur :
OK: Daten ANF.
 2. Réponse de la commune :
 3. Avis final :
Auf Grundlage der von der ANF gelieferten Unterlagen erhält die Gemeinde 0,2 Punkte für Maßnahme 5.8.
 4. Valeur modifiée par l'auditeur : Non (Points avant l'audit : 0.2)

5.9 : Rétablissement du régime hydrique proche de l'état naturel des peuplements forestiers en obstruant les fossés de drainage et d'autres structures de drainage (en-dehors des forêts alluviales et marécageuses) ; longueur des tronçons obstrués. (en m)

- Valeur :
- Points :
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
- Audit :
 1. Commentaire de l'auditeur :
Keine Angaben
 2. Réponse de la commune :
 3. Avis final :
Keine Angaben.
 4. Valeur modifiée par l'auditeur : Non (Points avant l'audit :)

5.10 : La commune met en œuvre des mesures d'optimisation (d'au moins 0,1 ha / mesure) des corridors forestiers définis (espèce caractéristique : chat sauvage) en tenant compte de la protection des habitats des milieux ouverts et de la faune adaptée à ces habitats. (en nombre)

- Valeur :
- Points :
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
- Audit :
 1. Commentaire de l'auditeur :
Keine Angaben
 2. Réponse de la commune :
 3. Avis final :
Keine Angaben.
 4. Valeur modifiée par l'auditeur : Non (Points avant l'audit :)

5.11 : Le plan d'aménagement forestier relatif à la forêt communale, tel qu' adopté par le conseil communal, prévoit d'augmenter l'âge de coupe et de préserver des vieux arbres aux fins de la régénération naturelle (valeur indicative pour l'âge d'abattage des hêtres : ≥ 220 ans et des chênes : ≥ 260 ans). (oui / non)

- Valeur : Oui
- Points : 3
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
 - 1.5.11_20230112102848638.pdf
- Audit :
 1. Commentaire de l'auditeur :
 - OK
 2. Réponse de la commune :
 3. Avis final :
 - Auf Grundlage der gelieferten Unterlagen erhält die Gemeinde 3 Punkte für Maßnahme 5.11.
 4. Valeur modifiée par l'auditeur : Non (Points avant l'audit : 3.0)

5.12 : Intégration d'au moins un plan d'action prioritaire relatif à la forêt, repris dans le plan national concernant la protection de la nature en vigueur, dans la planification pluriannuelle de la commune (voir mesure 1.1.) en tant que priorité et principe directeur. (oui / non)

- Valeur : Oui
- Points : 1
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :
 - <p>Les preuves pour cette mesure figurent dans la mesure 1.1 étant donné que les plans d'actions y sont intégrés.</p>
- Pièces justificatives :
- Audit :
 1. Commentaire de l'auditeur :
 - OK
 2. Réponse de la commune :
 3. Avis final :
 - Auf Grundlage der gelieferten Unterlagen erhält die Gemeinde 1 Punkt für Maßnahme 5.12.
 4. Valeur modifiée par l'auditeur : Non (Points avant l'audit : 1.0)

6.1 : La commune dispose d'un concept de communication afin d'informer et de sensibiliser ses citoyennes et citoyens sur les thématiques de la protection de la nature et de l'eau ainsi que celle du développement durable. (oui / non)

- Valeur : Non

- Points : 0

- Points max : 1

- Remarque complémentaire :

- Pièces justificatives :

- Audit :

1. Commentaire de l'auditeur :

Das Kommunikationskonzept muss noch erweitert und detailliert werden. Das Konzept sollte neben den einzelnen Zielgruppen auch die Ziele aufführen, die mit dem Kommunikations- und Informationsangebot für die einzelnen Zielgruppen erreicht werden sollen und jeweils mit welchen Maßnahmen bzw. mit welchen Kommunikationsmitteln: WAS wird WARUM und WIE für welches ZIELPUBLIKUM kommuniziert (siehe Bewertungshilfe).

2. Réponse de la commune :

3. Avis final :

Das gelieferte Dokument muss noch erweitert und detailliert werden um die Minimukriterien für ein Konzept zu erfüllen. Das Konzept sollte neben den einzelnen Zielgruppen auch die Ziele aufführen, die mit dem Kommunikations- und Informationsangebot für die einzelnen Zielgruppen erreicht werden sollen und jeweils mit welchen Maßnahmen bzw. mit welchen Kommunikationsmitteln: WAS wird WARUM und WIE für welches ZIELPUBLIKUM kommuniziert (siehe Bewertungshilfe)

4. Valeur modifiée par l'auditeur : Oui (Points avant l'audit : 1.0)

6.2 : La commune met à disposition de ses citoyennes et citoyens (adultes et enfants) des offres de formation sur les thèmes de la protection de la nature et de l'eau et soutient des offres d'associations locales et d'institutions sur ces sujets. (en nombre)

- Valeur : 37

- Points : 3.0

- Points max : 3

- Remarque complémentaire :

<p>Le document "Kayl.pdf" contient le devis des activités nature, à la page 4 dénommée "Page 27 sur 35". Les activités éco-pédagogiques parascolaires "Ëmweltdiplom" sont au nombre de 12 et non 13 et sont représentées ci-dessous par le programme des activités "ED_Käl_Emweltdiplom 2022.pdf" et par un exemple d'offre d'activité individuelle "1 Kayl_ Januar_D'Natur am Wanter.pdf" du paquet "Ëmweltdiplom". Les autres offres peuvent être présentées par le SICONA si nécessaire.</p>

- Pièces justificatives :

- 1.Kayl.pdf

- 2.1 Kayl_ Januar_D_Natur am Wanter.pdf

- 3.ED_K_I_Emweltdiplom 2022.pdf

- Audit :
 1. Commentaire de l'auditeur :
OK
 2. Réponse de la commune :
 3. Avis final :
 4. Valeur modifiée par l'auditeur : Non (Points avant l'audit : 3.0)

6.3 : La commune propose des programmes de formation continue à ses employés sur des thèmes tels que la protection de la nature et de l'eau par la participation à des formations continues externes ou par l'organisation des formations effectuée par la commune. (oui / non)

- Valeur :
- Points :
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
- Audit :
 1. Commentaire de l'auditeur :
Keine Angaben
 2. Réponse de la commune :
 3. Avis final :
Keine Angaben.
 4. Valeur modifiée par l'auditeur : Non (Points avant l'audit :)

6.4 : La commune publie ou distribue du matériel d'information et de sensibilisation sur des thématiques de la protection de la nature et de l'eau (publications, brochures, reportages, présence sur Internet, ...). (en nombre / an)

- Valeur : 10 /an
- Points : 3.0
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :

<p>La commune Kayl a publié au moins 12 articles en rapport avec la protection de la nature et le pacte nature. En raison d'une limite de 5MB du SIGINOVA, seuls 6 articles (captures d'écran) issus de la page Facebook de la commune de Kayl ont pu être joints ci-dessous. Le SICONA a encore relevé 3 autres articles Facebook et 3 articles issues du magazine communal "OhKäl!" 02/22.</p>

- Pièces justificatives :
 - 1.230422_Gemeinschaftsgaart.PNG
 - 2.260922_W_Ilplanzesom.PNG
 - 3.261122_Dag vum Bam.PNG
 - 4.310522_Naturpakt Team.PNG
 - 5.110822_Bongerten.PNG
 - 6.140322_Staudep_k.PNG

- Audit :
 1. Commentaire de l'auditeur :

Bitte die Informationen zu dem weiteren Informations- und Sensibilisierungsmaterial per e-mail schicken.
 2. Réponse de la commune :
 3. Avis final :

Auf Grundlage der gelieferten bzw. nachgelieferten Unterlagen erhält die Gemeinde 3 Punkte für Maßnahme 6.4.
 4. Valeur modifiée par l'auditeur : Oui (Points avant l'audit : 3.0)

6.5 : La commune promeut l'achat de produits alimentaires biologiques (régionaux et de saison si possible): un cahier des charges existe et a été adopté par le conseil communal. Le cahier des charges prescrit, entre autres, qu'au moins 50 % des dépenses totales d'achat de denrées alimentaires sont allouées à des produits alimentaires biologiques. (oui / non)

- Valeur :
- Points :
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
- Audit :
 1. Commentaire de l'auditeur :

Keine Angaben
 2. Réponse de la commune :
 3. Avis final :

Keine Angaben.
 4. Valeur modifiée par l'auditeur : Non (Points avant l'audit :)

6.6 : Pourcentage des produits alimentaires biologiques (labélisés, ainsi que régionaux & de saison si possible) utilisés dans les cantines communales (écoles, maternelles, maisons-relais, maisons de retraite). (en % des dépenses totales pour l'achat de produits alimentaires)

- Valeur :
- Points :
- Points max : 3
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
- Audit :
 1. Commentaire de l'auditeur :

Keine Angaben
 2. Réponse de la commune :
 3. Avis final :

Keine Angaben.
 4. Valeur modifiée par l'auditeur : Non (Points avant l'audit :)

6.7 : Les événements organisés par la commune sont certifiés en tant qu'événements respectueux de l'environnement. Pour guider la commune dans ses choix, le ministre ayant l'Environnement dans ses attributions met une certification concernant des événements respectueux de l'environnement à la disposition de la commune. (oui / non)

- Valeur : Non
- Points : 0
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
 - 1.6.7_2-11-2022_12576_www.kayl.lu.jpeg
- Audit :
 1. Commentaire de l'auditeur :

Laut Aussage der Klimaagence müssen alle Veranstaltungen der Gemeinde als Green event zertifiziert sein, damit dieser Punkt erhalten werden kann.
 2. Réponse de la commune :
 3. Avis final :

Die gelieferten Unterlagen bestätigen die Zertifizierung einer Veranstaltung als Green event. Da alle Veranstaltungen als Green event zertifiziert sein müssen (Aussage Klimaagence vom 13.02.2023) wird der Punkt nicht erhalten.
 4. Valeur modifiée par l'auditeur : Oui (Points avant l'audit : 1.0)

6.8 : La commune a recours à des animaux de trait, dans le cadre de la gestion extensive des chemins agricoles et forestiers, des surfaces agricoles, des espaces naturels protégés et de la gestion forestière proche de l'état naturel. (oui / non)

- Valeur : Oui
- Points : 1
- Points max : 1
- Remarque complémentaire :
- Pièces justificatives :
 - 1.Facture ANF KAYL Sannipoli 2021.0803 d_pressage.pdf
- Audit :
 1. Commentaire de l'auditeur :

OK
 2. Réponse de la commune :
 3. Avis final :

Auf Grundlage der gelieferten Unterlagen erhält die Gemeinde 1 Punkt für Maßnahme 6.8.
 4. Valeur modifiée par l'auditeur : Non (Points avant l'audit : 1.0)

6.9 : Dans le cadre des projets publics de constructions la commune utilise du bois issu de sa forêt communale. (calculé par rapport à la moyenne du volume annuel abattu sur une période de 5 ans)

- Valeur : 0 m3/an

- Points : 0.0

- Points max : 3

- Remarque complémentaire :

<p>Le volume annuel abattu est obtenu en divisant le volume abattu en 2017 (45 mètres cubes), du document ci-joint "Regionalholz projet Pepin Holleschbiere.pdf", par 5 (nombre d'années).</p>

- Pièces justificatives :

- Audit :

1. Commentaire de l'auditeur :

Bitte aktuellere Daten liefern und angeben, wofür das Holz verwendet wurde.

2. Réponse de la commune :

3. Avis final :

Aus den gelieferten Unterlagen geht nicht hervor, wofür das angegebenen Holz verwendet wurde.

Diese Information wurde auch nicht nachgereicht.

4. Valeur modifiée par l'auditeur : Oui (Points avant l'audit : 0.9)